

MILICE.

Par l'acte de l'Union 1867, le commandement en chef des forces navales et militaires au Canada est attribué à la reine et le contrôle de ces forces est placé entre les mains du parlement du Canada.

A la confédération, le parlement du Canada a créé un département de la milice et de la défense dont sir George E. Cartier en a été le premier ministre. Le premier acte concernant la milice a été passé en 1868, 31 Vict., chap. 40, d'après les dispositions de la quinzième section de l'acte de 1867.

Le tableau suivant est un état des listes régimentaires de la milice active et permanente pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1901.

ETABLISSEMENTS REGIMENTAIRES DE LA MILICE PERMANENTE ET ACTIVE DU CANADA, 1900-1901.

Milice permanente.

Régiments.	Officiers.	Officiers brevetés.	Sergents d'é-tat-major et sergents.	Simple soldats.	Total.	Chevaux.
Dragons "Royal Canadian".....	12	2	25	122	161	103
Artillerie "Royal Canadian".....	24	4	54	373	455	99
Régiment d'infanterie "Royal Canadian".....	25	4	58	310	397	7
Total.....	61	10	137	805	1,013	209

Milice active.

* Cavalerie.....	219	228	1,851	2,298	2,097
† Artillerie de campagne.....	99	148	1,378	1,625	899
‡ Artillerie de place.....	140	147	1,931	2,218
§ Génie.....	18	22	288	328
Infanterie à cheval.....	41	48	421	510	460
Compagnies de brancardiers.....	27	63	254	344
Corps de service d'armée.....	24	40	128	192
Ambulances.....	12	12	24	92	140	76
Infanterie.....	2,500	2,443	24,533	29,476	339
	3,080	12	3,163	30,876	37,131	3,781

* 8 régiments; 4 escadrons. † 2 brigades; 16 batteries. ‡ 6 bataillons; 2 compagnies. § 2 compagnies. || 90 régiments; 1 compagnie.